

IV – ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES

Nombre de membres en exercice **35**
 Nombre de membres présents : **27**
 Nombre de suffrages exprimés : **35**
 VOTES :
 Pour : **29**
 Contre : **3**
 Abstentions : **3**

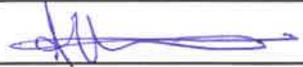
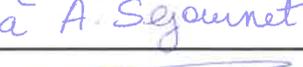
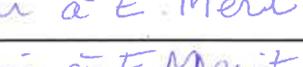
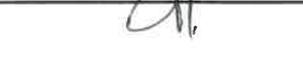
Date de convocation : **5 avril 2022**

Présenté par (1), **Denis SIRDEY, Adjoint au Maire**
 A, le **Libourne, le 12 avril 2022**

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session
 A, le
 Les membres de l'assemblée délibérante (2),

01. M. Philippe BUISSON	
02. Mme Laurence ROUEDE	
03. M. Jean-Philippe LE GAL	
04. Mme Agnès SEJOURNET	
05. M. Jean-Louis ARCARAZ	
06. M. Christophe-Luc ROBIN	Pouvoir à B. Halhoul
07. Mme Sandy CHAUVEAU	
08. M. Thierry MARTY	
10. M. Denis SIRDEY	
11. Mme Julie DUMONT	
12. M. Régis GRELOT	
13. M. Baptiste ROUSSEAU	Pouvoir à L. Rouède
14. Mme Gabi HÖPER	
15. M. Laurent KERMABON	
16. Mme Marie-Noëlle LAVIE	
17. Mme Monique JULIEN	
18. M. Jean-François LE STRAT	
19. Mme Esther SCHREIBER	Pouvoir à S. Chauveau
20. M. Michel GALAND	
21. Mme Karine BERRUEL	
22. M. Bilal HALHOUL	

IV – ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES

23. Mme Sabine AGGOUN		
24. M. Daniel BEAUFILS	Pouvoir à JL Arcangz	
25. Mme Bénédicte GUICHON		
26. Mme Juliette HEURTEBIS	Pouvoir à A. Sejournet	
27. M. Antoine LE NY		
28. Mme Edwige NOMDEDEU	Pouvoir à E. Merit	
29. Mr Christophe DARDENNE	Pouvoir à E. Merit	
30. Mme Marie-Antoinette DALLAIS		
31. M. Gonzague MALHERBE		
32. M. Christophe GIGOT		
33. Mme Laurence GARREAU		
34. Mme Emmanuelle MERIT		
35. M. Pierre PRUNIS	Pouvoir à JP Le Gal	
9. Mme Marie-Sophie BERNADEAU		

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant :

SÉANCE DU 12 AVRIL 2022

22-04-053

Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal : 35

Date de convocation : 5 avril 2022

L'an deux mille vingt deux, le douze avril à 19 H 00, le conseil municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Sandy CHAUVÉAU, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Denis SIRDEY, Adjoint, Marie-Sophie BERNADEAU, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Julie DUMONT, Adjointe, Gabi HÖPER, Conseillère municipale déléguée, Laurent KERMABON, Conseiller municipal délégué, Marie-Noëlle LAVIE, Conseillère municipale déléguée, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Jean-François LE STRAT, Conseiller municipal délégué, Michel GALAND, Conseiller municipal délégué, Karine BERRUEL, Conseillère municipale déléguée, Bilal HALHOUL, Conseiller municipal délégué, Sabine AGGOUN, Conseillère municipale déléguée, Bénédicte GUICHON, Conseillère municipale déléguée, Antoine LE NY, Conseiller municipal délégué, Marie-Antoinette DALLAIS, Conseillère municipale, Gonzague MALHERBE, Conseiller municipal, Christophe GIGOT, Conseiller municipal, Laurence GARREAU, Conseillère municipale déléguée, Emmanuelle MERIT, Conseillère municipale

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Christophe-Luc ROBIN pouvoir à Bilal HALHOUL, Baptiste ROUSSEAU pouvoir à Laurence ROUEDE, Esther SCHREIBER pouvoir à Sandy CHAUVÉAU, Daniel BEAUFILS pouvoir à Jean-Louis ARCARAZ, Juliette HEURTEBIS pouvoir à Agnès SEJOURNET, Edwige NOMDEDEU pouvoir à Emmanuelle MERIT, Christophe DARDENNE pouvoir à Emmanuelle MERIT, Pierre PRUNIS pouvoir à Jean-Philippe LE GAL

Monsieur Antoine LE NY a été nommé secrétaire de séance

FINANCES

BUDGET PRINCIPAL : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022

Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1er avril 2020 modifiée visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19 et notamment ses articles 6 et 11,

Vu la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire et notamment son article 10,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2311-1 et L.2312-1 et suivants,

Vu la loi n°2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 (LPPF),

Vu la loi n°2021-1900 en date du 30 décembre 2021 de finances pour 2022,

Considérant l'obligation d'organiser préalablement un débat d'orientations budgétaires et étant donné la tenue de ce dernier le 28 mars 2022,

Considérant que les documents budgétaires ont été établis conformément à l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable à l'exercice 2022,

Envoyé en préfecture le 19/04/2022
Reçu en préfecture le 19/04/2022
Affiché le
ID : 033-213302433-20220412-DELIB_22_04_053-BF

Considérant la possibilité de reporter par anticipation les résultats de l'exercice précédent au budget primitif suivant avant le vote du compte administratif, dans l'hypothèse où le compte de gestion signé ne peut pas être fourni,

Vu l'avis de la commission des finances en date du 6 avril 2022,

Après en avoir délibéré,

Par **29** voix pour, **3** voix contre (Marie-Antoinette DALLAIS, Gonzague MALHERBE, Christophe GIGOT) et **3** abstentions (Edwige NOMDEDEU pouvoir à Emmanuelle MERIT, Christophe DARDENNE pouvoir à Emmanuelle MERIT, Emmanuelle MERIT)

Le Conseil Municipal :

- adopte le budget primitif du budget principal de l'exercice 2022, présenté par fonction, sans vote formel de chacun des chapitres, arrêté comme suit :

Section de fonctionnement

	CHAPITRE	DEPENSES	RECETTES
	002 - Résultat de fonctionnement	-	250 000,00
	920 - Sves généraux des administrations publiques locales	9 011 486,00	542 178,00
	921 - Sécurité et salubrité publiques	1 581 262,00	85 000,00
F	922 - Enseignement - formation	6 397 364,00	1 330 648,00
O	923- Culture	3 825 414,00	167 000,00
N	924- Sports et jeunesse	3 311 249,00	888 342,00
C	925- Interventions sociales et santé	2 729 193,00	31 000,00
T	927 - Logement	14 500,00	217 291,00
I	928 - Aménagement et services urbains, environnement	6 402 119,00	1 501 842,00
O	929 - Action économique	970 835,00	379 492,00
N	931 - Opérations financières	477 700,00	-
N	932 - Dotations et participations non affectées	-	4 718 559,00
E	933 - Impôts et taxes non affectées	15 000,00	29 110 668,00
M	934 - Transferts entre sections	2 244 600,00	346 000,00
E	938 - Dépenses imprévues	237 298,00	-
N	939 - Virement à la section d'investissement	2 350 000,00	-
T	TOTAL FONCTIONNEMENT	39 568 020,00	39 568 020,00

Section d'investissement

	CHAPITRE	DEPENSES	RECETTES
	001 - Résultat d'investissement	910 513,00	-
	900 - Sves généraux des administrations publiques locales	1 442 590,00	22 500,00
	901 - Sécurité et salubrité publiques	287 350,00	39 500,00
	902 - Enseignement - formation	1 108 775,00	21 500,00
I	903 - Culture	684 370,00	131 252,00
N	904 - Sports et jeunesse	1 253 990,00	38 000,00
V	905 - Intervention sociale et santé	15 000,00	-
E	908 - Aménagement et services urbains, environnement	8 070 044,00	1 945 159,91
S	909 - Action économique	690 500,00	29 960,00
T	910 - Opérations patrimoniales	500 000,00	500 000,00
S	911 - Dettes et autres opérations financières	4 484 000,00	7 905 000,00
S	912 - Dotations subventions et participations	-	5 924 036,09
E	913 - taxes non affectées	-	521 000,00
M	914 - Transferts entre sections	346 000,00	2 244 600,00
E	917 - Opérations sous mandat	50 000,00	50 000,00
N	918 - Dépenses imprévues	497 055,72	-
T	919 - Virement sections de fonction		2 350 000,00
	95 - Produits de cessions	-	46 992,00
	REPORTS	1 579 812,28	150 500,00
	TOTAL INVESTISSEMENT	21 920 000,00	21 920 000,00

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication le
Fait à Libourne

19 avril 2022

Le Maire
Philippe BUISSON



Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Maire
de la Ville de Libourne

Envoyé en préfecture le 19/04/2022

Reçu en préfecture le 19/04/2022

Affiché le



ID : 033-213302433-20220412-DELIB_22_04_053-BF

SÉANCE DU 12 AVRIL 2022

22-04-054

Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal : 35

Date de convocation : 5 avril 2022

L'an deux mille vingt deux, le douze avril à 19 H 00, le conseil municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Sandy CHAUVEAU, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Denis SIRDEY, Adjoint, Marie-Sophie BERNADEAU, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Julie DUMONT, Adjointe, Gabi HÖPER, Conseillère municipale déléguée, Laurent KERMABON, Conseiller municipal délégué, Marie-Noëlle LAVIE, Conseillère municipale déléguée, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Jean-François LE STRAT, Conseiller municipal délégué, Michel GALAND, Conseiller municipal délégué, Karine BERRUEL, Conseillère municipale déléguée, Bilal HALHOUL, Conseiller municipal délégué, Sabine AGGOUN, Conseillère municipale déléguée, Bénédicte GUICHON, Conseillère municipale déléguée, Antoine LE NY, Conseiller municipal délégué, Marie-Antoinette DALLAIS, Conseillère municipale, Gonzague MALHERBE, Conseiller municipal, Christophe GIGOT, Conseiller municipal, Laurence GARREAU, Conseillère municipale déléguée, Emmanuelle MERIT, Conseillère municipale

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Christophe-Luc ROBIN pouvoir à Bilal HALHOUL, Baptiste ROUSSEAU pouvoir à Laurence ROUEDE, Esther SCHREIBER pouvoir à Sandy CHAUVEAU, Daniel BEAUFILS pouvoir à Jean-Louis ARCARAZ, Juliette HEURTEBIS pouvoir à Agnès SEJOURNET, Edwige NOMDEDEU pouvoir à Emmanuelle MERIT, Christophe DARDENNE pouvoir à Emmanuelle MERIT, Pierre PRUNIS pouvoir à Jean-Philippe LE GAL

Monsieur Antoine LE NY a été nommé secrétaire de séance

FINANCES

BUDGET ANNEXE FESTIVITÉS ET ACTIONS CULTURELLES : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022

Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1er avril 2020 modifiée visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19 et notamment ses articles 6 et 11,

Vu la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire et notamment son article 10,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2311-1 et L.2312-1 et suivants,

Vu la loi n°2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 (LPPF),

Vu la loi n°2021-1900 en date du 30 décembre 2021 de finances pour 2022,

Considérant l'obligation d'organiser préalablement un débat d'orientations budgétaires et étant donné la tenue de ce dernier le 28 mars 2022,

Considérant que les documents budgétaires ont été établis conformément à l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable à l'exercice 2022,

Considérant la possibilité de reporter par anticipation les résultats de l'exercice précédent au budget primitif suivant avant le vote du compte administratif, dans l'hypothèse où le compte de gestion signé ne peut pas être fourni,

Vu l'avis de la commission des finances en date du 6 avril 2022,

Après en avoir délibéré,

Par **29** voix pour, **6** abstentions (Marie-Antoinette DALLAIS, Gonzague MALHERBE, Christophe GIGOT, Edwige NOMDEDEU pouvoir à Emmanuelle MERIT, Christophe DARDENNE pouvoir à Emmanuelle MERIT, Emmanuelle MERIT)

Le Conseil Municipal :

- adopte le budget primitif du budget annexe « festivités et actions culturelles » de l'exercice 2022, par nature, arrêté comme suit :

BUDGET PRINCIPAL - SECTION DE FONCTIONNEMENT

LES DEPENSES		
Chap	libellé	BP 2022
.011	Charges à caractère général	771 425,00 €
.012	Charges de personnel	504 095,00 €
65	Autres charges de gestion courante	32 000,00 €
66	Charges financières	18 780,00 €
67	Charges exceptionnelles	6 100,00 €
.022	Dépenses imprévues	5 400,00 €
.023	Virement à la section d'investissement	130 000,00 €
.042	Amortissement	52 000,00 €
		1 519 800,00 €

BUDGET PRINCIPAL - SECTION D'INVESTISSEMENT

LES DEPENSES		
Chap	libellé	BP 2022
16	Emprunts et dettes assimilés	130 000,00 €
20	Immobilisations corporelles	100,00 €
21	Immobilisations en cours	110 357,29 €
.001	Déficit antérieur	161 112,67 €
	Reports	18 530,04 €
		420 100,00 €

LES RECETTES

Chap	libellé	BP 2022
70	Produits des services	92 903,22 €
74	Subventions d'exploitation	1 314 150,00 €
75	Autres produits de gestion courante	3 300,00 €
77	Produits exceptionnels	42 500,00 €
.002	Excédent reporté	66 946,78 €
		1 519 800,00 €

LES RECETTES

Chap	libellé	BP 2022
10	Dotations et réserves	179 642,71 €
16	Emprunts et dettes assimilés	58 457,29 €
.021	Virement de la section d'investissement	130 000,00 €
.040	Amortissement	52 000,00 €
		420 100,00 €

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le
Fait à Libourne

19 avril 2022

Le Maire,
Philippe BUISSON



Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Maire
de la Ville de Libourne

IV – ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES

D2

Nombre de membres en exercice : 35
 Nombre de membres présents : 27
 Nombre de suffrages exprimés : 35
 VOTES :
 Pour : 29
 Contre : 0
 Abstentions : 6

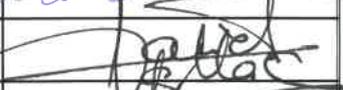
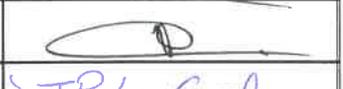
Date de convocation : 5 avril 2022

Présenté par (1), Denis SIRDEY, Adjoint au Maire
 A, le Libourne, le 12 avril 2022

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session
 A, le
 Les membres de l'assemblée délibérante (2),

01. M. Philippe BUISSON	
02. Mme Laurence ROUEDE	
03. M. Jean-Philippe LE GAL	
04. Mme Agnès SEJOURNET	
05. M. Jean-Louis ARCARAZ	
06. M. Christophe-Luc ROBIN	Pouvoir à B. Haloul
07. Mme Sandy CHAUVEAU	
08. M. Thierry MARTY	
10. M. Denis SIRDEY	
11. Mme Julie DUMONT	
12. M. Régis GRELOT	
13. M. Baptiste ROUSSEAU	Pouvoir à L. Rouède
14. Mme Gabi HÖPER	
15. M. Laurent KERMABON	
16. Mme Marie-Noëlle LAVIE	
17. Mme Monique JULIEN	
18. M. Jean-François LE STRAT	
19. Mme Esther SCHREIBER	Pouvoir à S. Chauveau
20. M. Michel GALAND	
21. Mme Karine BERRUEL	
22. M. Bilal HALHOUL	

IV – ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES

23. Mme Sabine AGGOUN	
24. M. Daniel BEAUFILS	Pouvoir à J.F. Ancaraz
25. Mme Bénédicte GUICHON	
26. Mme Juliette HEURTEBIS	Pouvoir à A. Sgarinet
27. M. Antoine LE NY	
28. Mme Edwige NOMDEDEU	Pouvoir à E. Maît
29. Mr Christophe DARDENNE	Pouvoir à E. Maît
30. Mme Marie-Antoinette DALLAIS	
31. M. Gonzague MALHERBE	
32. M. Christophe GIGOT	
33. Mme Laurence GARREAU	
34. Mme Emmanuelle MERIT	
35. M. Pierre PRUNIS	Pouvoir à J.P. Le Gal
9. Mme Marie-Sophie BERNADEAU	

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant : .

SÉANCE DU 12 AVRIL 2022

22-04-055

Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal : 35

Date de convocation : 5 avril 2022

L'an deux mille vingt deux, le douze avril à 19 H 00, le conseil municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Sandy CHAUVEAU, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Denis SIRDEY, Adjoint, Marie-Sophie BERNADEAU, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Julie DUMONT, Adjointe, Gabi HÖPER, Conseillère municipale déléguée, Laurent KERMABON, Conseiller municipal délégué, Marie-Noëlle LAVIE, Conseillère municipale déléguée, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Jean-François LE STRAT, Conseiller municipal délégué, Michel GALAND, Conseiller municipal délégué, Karine BERRUEL, Conseillère municipale déléguée, Bilal HALHOUL, Conseiller municipal délégué, Sabine AGGOUN, Conseillère municipale déléguée, Bénédicte GUICHON, Conseillère municipale déléguée, Antoine LE NY, Conseiller municipal délégué, Marie-Antoinette DALLAIS, Conseillère municipale, Gonzague MALHERBE, Conseiller municipal, Christophe GIGOT, Conseiller municipal, Laurence GARREAU, Conseillère municipale déléguée, Emmanuelle MERIT, Conseillère municipale

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Christophe-Luc ROBIN pouvoir à Bilal HALHOUL, Baptiste ROUSSEAU pouvoir à Laurence ROUEDE, Esther SCHREIBER pouvoir à Sandy CHAUVEAU, Daniel BEAUFILS pouvoir à Jean-Louis ARCARAZ, Juliette HEURTEBIS pouvoir à Agnès SEJOURNET, Edwige NOMDEDEU pouvoir à Emmanuelle MERIT, Christophe DARDENNE pouvoir à Emmanuelle MERIT, Pierre PRUNIS pouvoir à Jean-Philippe LE GAL

Monsieur Antoine LE NY a été nommé secrétaire de séance

FINANCES

BUDGET PRINCIPAL : ACTUALISATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME - CRÉDITS DE PAIEMENT AU TITRE DE L'ANNÉE 2022

Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1^{er} avril 2020 modifiée visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19 et notamment ses articles 6 et 11,

Vu la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire et notamment son article 10,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2311-3 et R.2311-9 qui disposent :

- que les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiement relatifs notamment aux travaux à caractère pluriannuel ;

- que les dotations budgétaires affectées aux dépenses comprennent des autorisations d'engagement et des crédits de paiement ;

Vu la délibération n°21-12-261 en date du 15 décembre 2021 actualisant les autorisations de programme et les crédits de paiement au titre du budget principal 2021,

Vu l'avis de la commission des finances en date du 6 avril 2022,

Après en avoir délibéré,

Par **29** voix pour, **6** abstentions (Marie-Antoinette DALLAIS, Gonzague MALHERBE, Christophe GIGOT, Edwige NOMDEDEU pouvoir à Emmanuelle MERIT, Christophe DARDENNE pouvoir à Emmanuelle MERIT, Emmanuelle MERIT)

Le Conseil Municipal :

- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à procéder à une actualisation des autorisations de programme et des crédits de paiement au titre de l'année 2022 pour les opérations selon le détail ci-annexé.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le
Fait à Libourne

19 avril 2022

Le Maire,
Philippe BUISSON



Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Maire
de la Ville de Libourne

Actualisation du budget primitif 2022

Libellé de l'AP	Aménagement des quais de la Confluence
Numéro	A03007

CP annuels	CP 2021	Actu BP 2022	CP nouveaux
CP 2014 (réalisé)	2 280,00		2 280,00
CP 2015 (réalisé)	139 992,80		139 992,80
CP 2016 (réalisé)	779 581,10		779 581,10
CP 2017 (réalisé)	2 707 470,93		2 707 470,93
CP 2018 (réalisé)	3 379 849,99		3 379 849,99
CP 2019 (réalisé)	1 562 003,25		1 562 003,25
CP 2020 (réalisé)	1 279 035,42		1 279 035,42
CP 2021 (réalisé)	1 909 858,21		1 909 858,21
CP 2022	1 496 741,79	-1 266 741,79	230 000,00
CP 2023	1 600 000,00	-1 450 000,00	150 000,00
CP 2024	400 000,00	900 000,00	1 300 000,00
CP 2025		1 600 000,00	1 600 000,00
Total	15 256 813,49	-216 741,79	15 040 071,70

Financement	
F.C.T.V.A.	2 467 173
Fonds soutien investissement	1 869 196
Autofinancement et/ou emprunt	10 703 702

Cette autorisation de programme est affectée sur l'opération A03007/1 au chapitre 908

Libellé de l'AP	Aménagement et sécurisation de l'avenue Foch
Numéro	A02008

CP annuels	CP 2021	Actu BP 2022	CP nouveaux
CP 2018 (réalisé)	15 489,12		15 489,12
CP 2019 (réalisé)	610 869,95		610 869,95
CP 2020 (réalisé)	255 158,62		255 158,62
CP 2021 (réalisé)	16 025,15		16 025,15
CP 2022	6 997,85	-6 997,85	0,00
CP 2023	175 500,00	-25 500,00	150 000,00
CP 2024	1 344 000,00	158 000,00	1 502 000,00
CP 2025		1 354 500,00	1 354 500,00
Total	2 424 040,69	1 480 002,15	3 904 042,84

Financement	
F.C.T.V.A.	640 419
Autofinancement et/ou Emprunt	3 263 624
Subvention	0

Cette autorisation de programme est affectée sur l'opération A02008 au chapitre 908

Libellé de l'AP	Réhabilitation du Pont Beauséjour
Numéro	A04010

CP annuels	CP 2021	Actu BP 2022	CP nouveaux
CP 2018 (réalisé)	0,00		0,00
CP 2019 (réalisé)	67 312,80		67 312,80
CP 2020 (réalisé)	205 428,00		205 428,00
CP 2021 (réalisé)	89 760,00		89 760,00
CP 2022	396 440,00	47 560,00	444 000,00
CP 2023	6 003 000,00	-448 000,00	5 555 000,00
CP 2024	1 750 000,00	-645 000,00	1 105 000,00
Total	8 511 940,80	-1 045 440,00	7 466 500,80

Financement	
F.C.T.V.A.	1 224 805
Autofinancement et/ou Emprunt	6 241 696
Subvention	

Cette autorisation de programme est affectée sur l'opération A04010 au chapitre 908

Actualisation du budget primitif 2022

Libellé de l'AP **Chaussées trottoirs 2020-2026**

Numéro A04017

CP annuels	CP 2021	Actu BP 2022	CP nouveaux
CP 2020 (réalisé)	1 259 022,57		1 259 022,57
CP 2021 (réalisé)	913 855,43		913 855,43
CP 2022	1 286 144,57	-411 144,57	875 000,00
CP 2023	1 000 000,00		1 000 000,00
CP 2024	1 000 000,00		1 000 000,00
CP 2025	1 000 000,00		1 000 000,00
CP 2026	1 000 000,00		1 000 000,00
Total	7 459 022,57	-411 144,57	7 047 878,00

Financement	
F.C.T.V.A.	1 156 134
Autofinancement et/ou Emprunt	5 891 744

Cette autorisation de programme est affectée sur l'opération A04017/1 au chapitre 908

Libellé de l'AP **Aménagement de la place du XVe Dragon (Square Joffre)**

Numéro A02009

CP annuels	CP 2021	Actu BP 2022	CP nouveaux
CP 2019 (réalisé)	45 904,00		45 904,00
CP 2020 (réalisé)	50 607,00		50 607,00
CP 2021 (réalisé)	120 986,25		120 986,25
CP 2022	3 034 013,75	525 986,25	3 560 000,00
CP 2023	1 000 000,00	200 000,00	1 200 000,00
CP 2024	0,00	0,00	0,00
Total	4 251 511,00	725 986,25	4 977 497,25

Financement	
F.C.T.V.A.	816 509
Autofinancement et/ou Emprunt	4 160 989

Cette autorisation de programme est affectée sur l'opération A02009 au chapitre 908

Libellé de l'AP **Projet urbain de quartier
Aménagement place Guadet - Village des Dagueys
Boulevard Quinault - Place de l'Épinette**

Numéro A02004

CP annuels	CP 2021	Actu BP 2022	CP nouveaux
CP 2020 (réalisé)	900,00		900,00
CP 2021 (réalisé)	553 826,72		553 826,72
CP 2022	1 566 173,28	-991 173,28	575 000,00
CP 2023	500 000,00	53 000,00	553 000,00
CP 2024	500 000,00	3 000,00	503 000,00
CP 2025		503 000,00	503 000,00
Total	3 120 900,00	-432 173,28	2 688 726,72

Financement	
F.C.T.V.A.	441 059
Autofinancement et/ou Emprunt	2 247 668

Cette autorisation de programme est affectée sur l'opération A02004 au chapitre 908

ACTUALISATION ET AFFECTATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME

Envoyé en préfecture le 19/04/2022
 Reçu en préfecture le 19/04/2022
 Affiché le 
 ID : 033-213302433-20220412-DELIB.22_04_055-DE

Actualisation du budget primitif 2022

Libellé de l'AP Plan vélo 2020 - 2026

Numéro A04008

CP annuels	CP 2021	Actu BP 2022	CP nouveaux
CP 2020 (réalisé)	0,00		0,00
CP 2021 (réalisé)	416 588,23		416 588,23
CP 2022	423 411,77	-73 411,77	350 000,00
CP 2023	420 000,00		420 000,00
CP 2024	420 000,00		420 000,00
CP 2025		420 000,00	420 000,00
Total	1 680 000,00	346 588,23	2 026 588,23

Financement	
F.C.T.V.A.	332 442
Autofinancement et/ou Emprunt	1 694 147

Cette autorisation de programme est affectée sur l'opération A04008 au chapitre 908

Libellé de l'AP Réhabilitation intérieure de l'Eglise Saint-Jean

Numéro C01011

CP annuels	CP 2021	Actu BP 2022	CP nouveaux
CP 2022	80 200,00	-73 000,00	7 200,00
CP 2023	152 000,00	73 000,00	225 000,00
CP 2024	1 542 000,00		1 542 000,00
CP 2025	1 542 000,00		1 542 000,00
Total	3 316 200,00	0,00	3 316 200,00

Financement	
F.C.T.V.A.	543 989
Autofinancement et/ou Emprunt	2 772 211

Cette autorisation de programme est affectée sur l'opération C01011 au chapitre 903

Libellé de l'AP Réhabilitation extérieure de l'église Saint-Jean

Numéro C01010

CP annuels	CP 2021	Actu BP 2022	CP nouveaux
CP 2020 (réalisé)	425 245,20		425 245,20
CP 2021 (réalisé)	88 588,80		88 588,80
CP 2022	1 607 365,00	-1 307 365,00	300 000,00
CP 2023	2 199 730,00	-60 450,00	2 139 280,00
CP 2024	2 410 813,00	-8 100,00	2 402 713,00
CP 2025	214 387,00	1 375 725,00	1 590 112,00
Total	6 946 129,00	-190,00	6 945 939,00

Financement	
F.C.T.V.A.	1 139 412
Autofinancement et/ou Emprunt	5 806 527

Cette autorisation de programme est affectée sur l'opération C01010 au chapitre 903

Libellé de l'AP Aménagement de la place de l'Eglise Saint-Jean

Numéro A02011

CP annuels	CP 2021	Actu BP 2022	CP nouveaux
CP 2021 (réalisé)	0,00		0,00
CP 2022	20 000,00	65 000,00	85 000,00
CP 2023	937 500,00	340 000,00	1 277 500,00
CP 2024	937 500,00	-335 000,00	602 500,00
Total	1 895 000,00	70 000,00	1 965 000,00

Financement	
F.C.T.V.A.	322 339
Autofinancement et/ou Emprunt	1 642 661

Cette autorisation de programme est affectée sur l'opération A02011 au chapitre 908

Actualisation du budget primitif 2022

Libellé de l'AP **Logements de fonction : travaux de mise en conformité énergétique**

Numéro C01005

CP annuels	CP 2021	Actu BP 2022	CP nouveaux
CP 2020 (réalisé)	14 998,94		14 998,94
CP 2021 (réalisé)	1 246,36		1 246,36
CP 2022	251 753,64	-247 753,64	4 000,00
CP 2023	134 000,00	139 000,00	273 000,00
CP 2024	124 000,00	20 000,00	144 000,00
CP 2025		134 000,00	134 000,00
Total	525 998,94	45 246,36	571 245,30

Financement	
F.C.T.V.A.	93 707
Autofinancement et/ou Emprunt	477 538

Cette autorisation de programme est affectée sur l'opération C01005/2 au chapitre 900

Libellé de l'AP **Bâtiments scolaires : travaux d'amélioration thermique**

Numéro E01004

CP annuels	CP 2021	Actu BP 2022	CP nouveaux
CP 2020 (réalisé)	47 757,50		47 757,50
CP 2021 (réalisé)	29 873,40		29 873,40
CP 2022	250 000,00	-150 000,00	100 000,00
CP 2023	250 000,00	150 000,00	400 000,00
CP 2024	250 000,00		250 000,00
CP 2025		250 000,00	250 000,00
Total	827 630,90	250 000,00	1 077 630,90

Financement	
F.C.T.V.A.	176 775
Autofinancement et/ou Emprunt	900 856

Cette autorisation de programme est affectée sur l'opération E01004/1 au chapitre 902

Libellé de l'AP **Sites sportifs : travaux d'amélioration thermique**

Numéro D01003

CP annuels	CP 2021	Actu BP 2022	CP nouveaux
CP 2020 (réalisé)	0,00		0,00
CP 2021 (réalisé)	91 887,58		91 887,58
CP 2022	182 112,42	-62 112,42	120 000,00
CP 2023	85 000,00	45 000,00	130 000,00
CP 2024	0,00	110 000,00	110 000,00
Total	359 000,00	92 887,58	451 887,58

Financement	
F.C.T.V.A.	74 128
Autofinancement et/ou Emprunt	377 760

Cette autorisation de programme est affectée sur l'opération D01003/1 au chapitre 904

ACTUALISATION ET AFFECTATION DES AUTORISATIONS D'INVESTISSEMENT**Actualisation du budget primitif 2022**

Libellé de l'AP	Concession d'aménagement cœur de bastide		
Numéro	A04019		

CP annuels	CP 2021	Actu BP 2022	CP nouveaux
CP 2020	0,00		0,00
CP 2021 (réalisé)	485 124,00		485 124,00
CP 2022	485 230,00	0,00	485 230,00
CP 2023	485 230,00		485 230,00
CP 2024	485 230,00		485 230,00
CP 2025	403 406,00		403 406,00
CP 2026	403 406,00		403 406,00
CP 2027	403 406,00		403 406,00
CP 2028	105 866,00		105 866,00
CP 2029	105 866,00		105 866,00
CP 2030	105 870,00		105 870,00
Total	3 468 634,00	0,00	3 468 634,00

Financement	
Autofinancement et/ou Emprunt	3 468 634

Cette autorisation de programme est affectée sur les opérations suivantes aux chapitres 908 et 928

2 Opérations en investissement chapitre 908**Aménagement espace public coeur de bastide : numéro : A04019/1**

CP annuels	CP 2021	Actu BP 2022	CP nouveaux
CP 2020	0,00		0,00
CP 2021 (réalisé)	379 364,00		379 364,00
CP 2022	379 364,00		379 364,00
CP 2023	379 364,00		379 364,00
CP 2024	379 364,00		379 364,00
CP 2025	297 540,00		297 540,00
CP 2026	297 540,00		297 540,00
CP 2027	297 540,00		297 540,00
Total	2 410 076,00	0,00	2 410 076,00

Financement	
Autofinancement et/ou Emprunt	2 410 076

Participation à la concession d'aménagement: numéro : A04019/2

CP annuels	CP 2021	Actu BP 2022	CP nouveaux
CP 2020	0,00		0,00
CP 2021 (réalisé)	105 760,00		105 760,00
CP 2022	105 866,00		105 866,00
CP 2023	105 866,00		105 866,00
CP 2024	105 866,00		105 866,00
CP 2025	105 866,00		105 866,00
CP 2026	105 866,00		105 866,00
CP 2027	105 866,00		105 866,00
CP 2028	105 866,00		105 866,00
CP 2029	105 866,00		105 866,00
CP 2030	105 870,00		105 870,00
Total	1 058 558,00	0,00	1 058 558,00

Financement	
Autofinancement et/ou Emprunt	1 058 558

Actualisation du budget primitif 2022

Libellé de l'AP	Marchés : modernisation du marché couvert		
Numéro	B01001		

CP annuels	CP 2021	Actu BP 2022	CP nouveaux
CP 2008 (réalisé)	403 674,75		403 674,75
CP 2009 (réalisé)	864 981,78		864 981,78
CP 2010 (réalisé)	129 505,06		129 505,06
CP 2011 (réalisé)	17 775,85		17 775,85
CP 2012 (réalisé)	23 890,35		23 890,35
CP 2013 (réalisé)	13 920,25		13 920,25
CP 2014 (réalisé)	7 586,68		7 586,68
CP 2015 (réalisé)	34 688,88		34 688,88
CP 2016 (réalisé)	0,00		0,00
CP 2017 (réalisé)	0,00		0,00
CP 2018 (réalisé)	0,00		0,00
CP 2019 (réalisé)	0,00		0,00
CP 2020 (réalisé)	6 006,68		6 006,68
CP 2021 (réalisé)	9 421,15		9 421,15
CP 2022	312 578,85	144 873,15	457 452,00
CP 2023		0,00	0,00
Total	1 824 030,28	144 873,15	1 968 903,43

Financement	
F.C.T.V.A.	322 979
Subventions	272 994
Autofinancement et / ou Emprunt	1 372 931

Cette autorisation de programme est affectée sur l'opération B01001 au chapitre 909

Libellé de l'AP	Restauration et accessibilité des passerelles SNCF		
Numéro	A04010		

CP annuels	CP 2021	Actu BP 2022	CP nouveaux
CP 2020 (réalisé)	967,20		967,20
CP 2021 (réalisé)	24 624,96		24 624,96
CP 2022	475 375,04	-442 770,04	32 605,00
CP 2023	0,00		0,00
CP 2024	0,00		0,00
Total	500 967,20	-442 770,04	58 197,16

Financement	
F.C.T.V.A.	9 547
Autofinancement et/ou Emprunt	48 650

Cette autorisation de programme est affectée sur l'opération A04010/4 au chapitre 908

Libellé de l'AP	Restructuration de l'école du Centre		
-----------------	--------------------------------------	--	--

Numéro	E01005
--------	--------

CP annuels	CP 2021	Actu BP 2022	CP nouveaux
CP 2010	0,00		0,00
CP 2011 (réalisé)	17 352,20		17 352,20
CP 2012 (réalisé)	5 208,58		5 208,58
CP 2013 (réalisé)	18 465,04		18 465,04
CP 2014 (réalisé)	45 040,56		45 040,56
CP 2015 (réalisé)	38 298,24		38 298,24
CP 2016 (réalisé)	326 666,50		326 666,50
CP 2017 (réalisé)	2 161 303,48		2 161 303,48
CP 2018 (réalisé)	1 061 489,21		1 061 489,21
CP 2019 (réalisé)	1 639 732,36		1 639 732,36
CP 2020 (réalisé)	669 552,38		669 552,38
CP 2021 (réalisé)	96 141,16		96 141,16
CP 2022	18 000,00	-1 295,00	16 705,00
Total	6 097 249,71	-1 295,00	6 095 954,71

Financement	
F.C.T.V.A.	999 980
Fonds soutien investissement	51 193
Autofinancement et/ou emprunt	5 044 781

Cette autorisation de programme est affectée sur l'opération E01005 au chapitre 902

Libellé de l'AP	Plan arbres et verdissement		
-----------------	-----------------------------	--	--

Numéro	A03003
--------	--------

CP annuels	CP 2021	Actu BP 2022	CP nouveaux
CP 2020 (réalisé)	2 616,00		2 616,00
CP 2021 (réalisé)	236 032,20		236 032,20
CP 2022	213 967,80	-178 967,80	35 000,00
CP 2023	0,00	200 000,00	200 000,00
CP 2024	0,00		0,00
Total	452 616,00	21 032,20	473 648,20

Financement	
F.C.T.V.A.	77 697
Autofinancement et/ou Emprunt	395 951

Cette autorisation de programme est affectée sur l'opération A03003 au chapitre 908

ACTUALISATION ET AFFECTATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMMES

Actualisation du budget primitif 2022

Les nouvelles autorisations de programmes

Libellé de l'AP	Accompagnement des travaux du Département
Numéro	A04020

(Pénétrante quartier de la Lamberte, carrefour de l'Europe, avenue Clément Fayat)

CP annuels	CP 2021	Actu BP 2022	CP nouveaux
CP 2022		40 000,00	40 000,00
CP 2023		500 000,00	500 000,00
CP 2024		500 000,00	500 000,00
Total	0,00	1 040 000,00	1 040 000,00

Financement	
F.C.T.V.A.	170 602
Autofinancement et/ou Emprunt	869 398

Cette autorisation de programme est affectée sur l'opération A04020 au chapitre 908

Actualisation du budget primitif 2022

Les autorisations de programmes terminées

Libellé de l'AP	Maison des Associations
-----------------	-------------------------

Numéro	C01007
--------	--------

CP annuels	CP 2021	Actu BP 2022	CP nouveaux
CP 2010 (réalisé)	9 899,54		9 899,54
CP 2011(réalisé)	87 475,33		87 475,33
CP 2012 (réalisé)	1 967 281,25		1 967 281,25
CP 2013 (réalisé)	125 997,66		125 997,66
CP 2014 (réalisé)	31 782,93		31 782,93
CP 2015 (réalisé)	16 152,31		16 152,31
CP 2016 (réalisé)	240,00		240,00
CP 2017 (réalisé)	10 944,00		10 944,00
CP 2018 (réalisé)	216 190,28		216 190,28
CP 2019 (réalisé)	4 000,00		4 000,00
CP 2020 (réalisé)	60 670,39		60 670,39
CP 2021 (réalisé)	15 464,16		15 464,16
CP 2022	1 535,84	-1 535,84	0,00
Total	2 547 633,69	-1 535,84	2 546 097,85

Financement	
F.C.T.V.A.	417 662
Subvention	23 000
Autofinancement et/ou Emprunt	2 105 436

Cette autorisation de programme est affectée sur l'opération C01007/1 au chapitre 900

Libellé de l'AP	Réhabilitation du stade de La Jalousie
-----------------	--

Numéro	D01005
--------	--------

CP annuels	CP 2021	Actu BP 2022	CP nouveaux
CP 2013 (réalisé)	4 664,40		4 664,40
CP 2014 (réalisé)	5 671,78		5 671,78
CP 2015 (réalisé)	0,00		0,00
CP 2016 (réalisé)	0,00		0,00
CP 2017 (réalisé)	2 458,80		2 458,80
CP 2018 (réalisé)	78 686,52		78 686,52
CP 2019 (réalisé)	576 773,39		576 773,39
CP 2020 (réalisé)	121 325,23		121 325,23
CP 2021 (réalisé)	2 461,67		2 461,67
CP 2022	26 538,33	-26 538,33	0,00
Total	818 580,12	-26 538,33	792 041,79

Financement	
F.C.T.V.A.	129 927
Autofinancement et/ou Emprunt	512 115
Subvention	150 000

Cette autorisation de programme est affectée sur l'opération D01005/1 au chapitre 904

Libellé de l'AP	Aménagement des places Princeteau, Orbe et Union
-----------------	--

Numéro	A02010
--------	--------

CP annuels	CP 2021	Actu BP 2022	CP nouveaux
CP 2020 (réalisé)	212 293,27		212 293,27
CP 2021 (réalisé)	1 211 134,64		1 211 134,64
CP 2022	34 344,36	-34 344,36	0,00
Total	1 457 772,27	-34 344,36	1 423 427,91

Financement	
F.C.T.V.A.	233 499
Autofinancement et/ou Emprunt	1 189 929

Cette autorisation de programme est affectée sur l'opération A02010 au chapitre 908

SÉANCE DU 12 AVRIL 2022

22-04-056

Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal : 35

Date de convocation : 5 avril 2022

L'an deux mille vingt deux, le douze avril à 19 H 00, le conseil municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Sandy CHAUVEAU, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Denis SIRDEY, Adjoint, Marie-Sophie BERNADEAU, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Julie DUMONT, Adjointe, Gabi HÖPER, Conseillère municipale déléguée, Laurent KERMABON, Conseiller municipal délégué, Marie-Noëlle LAVIE, Conseillère municipale déléguée, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Jean-François LE STRAT, Conseiller municipal délégué, Michel GALAND, Conseiller municipal délégué, Karine BERRUEL, Conseillère municipale déléguée, Bilal HALHOUL, Conseiller municipal délégué, Sabine AGGOUN, Conseillère municipale déléguée, Bénédicte GUICHON, Conseillère municipale déléguée, Antoine LE NY, Conseiller municipal délégué, Marie-Antoinette DALLAIS, Conseillère municipale, Gonzague MALHERBE, Conseiller municipal, Christophe GIGOT, Conseiller municipal, Laurence GARREAU, Conseillère municipale déléguée, Emmanuelle MERIT, Conseillère municipale

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Christophe-Luc ROBIN pouvoir à Bilal HALHOUL, Baptiste ROUSSEAU pouvoir à Laurence ROUEDE, Esther SCHREIBER pouvoir à Sandy CHAUVEAU, Daniel BEAUFILS pouvoir à Jean-Louis ARCARAZ, Juliette HEURTEBIS pouvoir à Agnès SEJOURNET, Edwige NOMDEDEU pouvoir à Emmanuelle MERIT, Christophe DARDENNE pouvoir à Emmanuelle MERIT, Pierre PRUNIS pouvoir à Jean-Philippe LE GAL

Monsieur Antoine LE NY a été nommé secrétaire de séance

FINANCES

BUDGET PRINCIPAL 2022 : VERSEMENT DU SOLDE DE LA SUBVENTION ANNUELLE AU CCAS DE LIBOURNE

Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1^{er} avril 2020 modifiée visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19 et notamment ses articles 6 et 11,

Vu la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire et notamment son article 10,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant que la subvention versée au centre communal d'action sociale (CCAS) par la Ville de Libourne est destinée à contribuer au fonctionnement de l'établissement public communal au titre de la mise en œuvre de l'ensemble des politiques municipales de développement social et de solidarité,

Vu la délibération n°21.12.266 en date du 15 décembre 2021 portant sur le versement d'une avance sur la subvention 2022 au CCAS d'un montant de 632 000 €,

Considérant que le budget principal de la Ville de Libourne, adossé à la subvention d'équilibre 2022 au budget du CCAS à 2 520 000 €,

Vu l'avis de la commission des finances en date du 06 avril 2022,

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (**35** conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Municipal :

- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à verser le solde de la subvention d'équilibre 2022 au budget du CCAS d'un montant de 1 888 000 € (2 520 000 € - 632 000 €) par douzième, soit la somme de 210 000 € par mois d'avril à novembre 2022 et le solde de 208 000 € en décembre 2022.

Imputation budgétaire : chapitre 925.201 – compte 65736

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le
Fait à Libourne

19 avril 2022

Le Maire,
Philippe BUISSON



Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Maire
de la Ville de Libourne

SÉANCE DU 12 AVRIL 2022

22-04-057

Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal : 35

Date de convocation : 5 avril 2022

L'an deux mille vingt deux, le douze avril à 19 H 00, le conseil municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Sandy CHAUVEAU, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Denis SIRDEY, Adjoint, Marie-Sophie BERNADEAU, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Julie DUMONT, Adjointe, Gabi HÖPER, Conseillère municipale déléguée, Laurent KERMABON, Conseiller municipal délégué, Marie-Noëlle LAVIE, Conseillère municipale déléguée, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Jean-François LE STRAT, Conseiller municipal délégué, Michel GALAND, Conseiller municipal délégué, Karine BERRUEL, Conseillère municipale déléguée, Bilal HALHOUL, Conseiller municipal délégué, Sabine AGGOUN, Conseillère municipale déléguée, Bénédicte GUICHON, Conseillère municipale déléguée, Antoine LE NY, Conseiller municipal délégué, Marie-Antoinette DALLAIS, Conseillère municipale, Gonzague MALHERBE, Conseiller municipal, Christophe GIGOT, Conseiller municipal, Laurence GARREAU, Conseillère municipale déléguée, Emmanuelle MERIT, Conseillère municipale

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Christophe-Luc ROBIN pouvoir à Bilal HALHOUL, Baptiste ROUSSEAU pouvoir à Laurence ROUEDE, Esther SCHREIBER pouvoir à Sandy CHAUVEAU, Daniel BEAUFILS pouvoir à Jean-Louis ARCARAZ, Juliette HEURTEBIS pouvoir à Agnès SEJOURNET, Edwige NOMDEDEU pouvoir à Emmanuelle MERIT, Christophe DARDENNE pouvoir à Emmanuelle MERIT, Pierre PRUNIS pouvoir à Jean-Philippe LE GAL

Monsieur Antoine LE NY a été nommé secrétaire de séance

FINANCES

**FDAEC (FONDS DÉPARTEMENTAL D'AIDE À L'EQUIPEMENT DES COMMUNES)
2022 : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE**

Vu l'ordonnance n° 2020-391 du 1^{er} avril 2020 modifiée visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19 et notamment ses articles 6 et 11,

Vu la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire et notamment son article 10,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'ordonnance n° 2020-391 du 1^{er} avril 2020 modifiée, visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux, afin de faire face à l'épidémie de Covid19 et notamment ses articles 6 et 11,

Vu la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire et notamment son article 10,

Vu l'enveloppe financière disponible au titre du dispositif FDAEC (l'Équipement des Communes) en soutien aux travaux de voirie collectives de la Gironde,

Considérant que le programme annuel des aménagements de voirie de la Ville de Libourne répond aux critères préalables de développement identifiés par le Conseil Départemental, avec les objectifs de :

- favoriser l'accessibilité et la sécurité des piétons par des solutions simples s'harmonisant avec l'environnement comme la création de promenades piétonnes de 1.50 m de large, confortables et adaptées aux personnes à mobilité réduite, la pose de dalles spécifiques de délimitation des bandes piétonnes et cyclistes, la mise en place de mobiliers urbains intégrant le besoin de contraste des mal voyants
- mettre aux normes des carrefours à feux pour l'accessibilité des personnes à mobilité réduite (PMR) par des travaux de génie civil, en relation avec la mise en conformité de la signalisation tricolore engagée par la collectivité dans le cadre du partenariat public privé signé avec un groupement d'entreprises pour une durée de 15 ans

Considérant la programmation pluriannuelle de réfection de voiries, trottoirs et équipements permettant l'évacuation des eaux pluviales de voirie, également programmée dans l'enveloppe « Projet Urbain de Quartier » et dans le cadre d'opérations spécifiques,

Les projets suivants sont proposés au cofinancement du département de la Gironde au titre du FDAEC :

- Réaménagement de la place Guadet :	380 000 € HT
- Réfection de la chaussée de l'allée des Castors :	28 000 € HT
- Aménagement de la rue Max Linder :	15 000 € HT
- Aménagement d'un plateau surélevé rue de Barreau :	15 000 € HT
- Travaux de sécurisation des quais, portion Pont de Fronsac/Tour du Vieux Port :	15 000 € HT
- Aménagement de la route de Saint-Emilion :	23 000 € HT

Considérant que chacun de ces projets fait l'objet d'une démarche de concertation et d'une information spécifique au démarrage des travaux auprès de la population des quartiers concernés,

Considérant que le suivi des travaux est opéré en collaboration avec la conseillère municipale déléguée à l'accessibilité qui réunit sa commission régulièrement,

Considérant le budget total de ces opérations d'un montant prévisionnel estimé à 476 000 € HT en 2022,

Considérant les opérations proposées et le budget inscrit au PPI de la Ville en 2022,

Considérant la proposition de subvention du Département de la Gironde à hauteur de 91 478 € en 2022 au titre du FDAEC,

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (35 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Envoyé en préfecture le 19/04/2022

Reçu en préfecture le 19/04/2022

Affiché le

SLOW

ID : 033-213302433-20220412-DELIB_22_04_057-DE

Le Conseil Municipal :

- inscrit ces travaux au budget communal 2022 et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter cette subvention départementale

- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents relatifs à cette demande de subvention

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le
Fait à Libourne

19 avril 2022

Le Maire,
Philippe BUISSON



Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Maire
de la Ville de Libourne

Envoyé en préfecture le 19/04/2022

Reçu en préfecture le 19/04/2022

Affiché le



ID : 033-213302433-20220412-DELIB_22_04_057-DE

COMMUNE : 243 LIBOURNE
 ARRONDISSEMENT : 33 LIBOURNE
 TRÉSORERIE SPL OU SGC : SGC DE COUTRAS

MAIRIE reçue le

17 MARS 2022

2022-03-80220-

N° 1259 COM (1)

TAUX
 FDL
 2022

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2022

I - RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2022

Taxes	Bases d'imposition effectives 2021	Taux de référence pour 2022	Bases d'imposition prévisionnelles 2022	Produit de référence (col.3 x col.2)	TAUX VOTÉS	Produits attendus (col.3 x col.5)	Taux plafond pour 2022
Taxe foncière (bâti).....	33 031 349	51,15	34 317 000	17 553 146	51,15	17 553 146	105,61
Taxe foncière (non bâti).....	318 105	49,17	327 900	161 228	49,17	161 228	134,01
CFE.....				0			>>>
Totaux :				17 714 374		17 714 374	>>>

Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2022, cochez la case :

MISE AU CALCUL DES TAUX PAR VARIATION PROPORTIONNELLE

Il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas :
 - de reconduction des taux de référence
 - ou de variation différenciée

Taxes	Taux de référence de 2022	COEFFICIENT DE VARIATION PROPORTIONNELLE	Taux proportionnel (col.8 x col.10)
Taxe foncière (bâti).....	51,15	9	51,15
Taxe foncière (non bâti).....	49,17	10	49,17
CFE.....	>>>	11	>>>
Produit total souhaité			
17 714 374			
Produit total de référence (total colonne 4)			
17 714 374			

Si un des taux déterminé de manière proportionnelle excède le taux plafond, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.

II - RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2022

CVAE	IFER	TASCOM	TH	Taxe add. TFNB	TVA nationale	Total
>>>			650 972		>>>	650 972

Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Versement FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total
624 714				1 650 192	650 972

III - TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2022

17 714 374	+	650 972	+	624 714	+	0	-	0	+	1 650 192	+		=	20 640 252
Produit attendu des taxes à taux voté (colonne 6)														
Total autres taxes (cadre II)														
Allocations compensatrices et DCRTP														
Versement FNGIR														
Contribution FNGIR														
Contribution correcteur														
Coefficient correcteur														
Montant total prévisionnel 2022 au titre de la fiscalité directe locale														

A BORDEAUX

Le DIRECTEUR REG. DES FINANCES PUBLIQUES

SAMUEL BARREAU

Le 11 MARS 2022

Le préfet,

le

Le maire,

le 13 avril 2022



ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2022

IV – INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES :

1 - DETAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES

Taxe foncière (bâti) :					
a. Personnes de condition modeste	11 926				
b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte	0				
c. Exonération de longue durée (logements sociaux)	10 901				
d. Locaux industriels	584 322				
Taxe foncière (non bâti) :	17 565				
Cotisation foncière des entreprises (CFE) :					
a. Réduction des bases des créations d'établissements	0				
b. Exonération en zones d'aménagement du territoire					
c. Base minimum					
d. Locaux industriels					
e. Autres allocations					
Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises :					
Dotation pour parts de THLV :					
Dotation TH (Mayotte) :					
5. COEFFICIENT CORRECTEUR	1,100489				

2 - BASES NON TAXÉES

Bases exonérées par le conseil municipal		
Taxe foncière (bâti)	11 542	
Taxe foncière (non bâti)	2 829	
Cotisation foncière des entreprises (CFE)		
Bases exonérées par la loi		
Taxe foncière (bâti)	1 952 492	
Taxe foncière (non bâti)		
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	70 405	
3. CVAE		
a. CVAE : part nette versée par les entreprises	>>>	
b. CVAE : part dégrèvée		
c. CVAE : exonérations non compensées		
4. TAXE D'HABITATION		
a. Bases hors résidences principales et locaux vacants	2 163 784	
b. Bases résidences secondaires soumises à majoration		
c. Bases des locaux vacants soumis à THLV	933 137	
d. Taux figé de taxe d'habitation	21,02	
e. Taux résidences secondaires soumises à majoration TH	0,00	

5. PRODUIT DES IEP

Eolennes & hydroliennes	
Centrales électriques	
Centrales photovoltaïques	
Centrales hydrauliques	
Centrales géothermiques	
Transformateurs	
Stations radioélectriques	
Gaz – Stockage, transport...	

7. FRACTION DE TVA

>>>

2. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX

Taux moyens communaux de 2021 au niveau national	37,72	Taux plafonds départemental	43,96	Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2022 (col.14 – col.15)	105,61	Taux maximum de la majoration spéciale	>>>
Taux moyens communaux de 2021 au niveau départemental	50,14	Taux 2021 des EPCI	4,29000	Taux moyen pondéré des taxes foncières de 2021 :	134,01	Taux communal	>>>
Taxe foncière (bâti).....	>>>		>>>			à ne pas dépasser	>>>
Taxe foncière (non bâti).....	>>>		>>>			Taux moyen pondéré des taxes foncières de 2021 :	>>>
CFE.....	>>>		>>>			national	>>>
						communal	>>>

MAJORATION SPECIALE DU TAUX DE CFE

Taux de CFE perçue en 2021 par la communauté d'agglomération, la communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique	30,01
--	-------

DIMINUTION SANS LIEN

Année au titre de laquelle la diminution sans lien a été appliquée
Année au titre de laquelle les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés

COMMUNE : C243 LIBOURNE
ARRONDISSEMENT : 33 LIBOURNE
TRÉSORERIE SPL OU SGC : SGC DE COURTRAS

N° 1259 CC
TAUX
FDL
2022

RÉFORME FISCALE : DÉTERMINATION DU COEFFICIENT CORRECTEUR COMMUNAL

En application de l'article 16 de la loi de finances pour 2020, les parts communale et départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) sont fusionnées et affectées aux communes dès 2021 en compensation de la perte de la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales.

La sur ou sous-compensation est neutralisée chaque année à compter de 2021 par l'application d'un coefficient correcteur au produit de TFPB qui aurait résulté du maintien des taux à leur niveau de 2020 et à l'allocation compensatrice de TFPB relative à la diminution de moitié des valeurs locatives des locaux industriels (A du III de l'article 29 de la loi de finances pour 2021).

L'article 41 de la loi n° 2021-1900 de finances pour 2022 a modifié l'article 16 de la loi 2019-1479 de finances pour 2020 qui définit le calcul du coefficient correcteur.

I - RESSOURCES À COMPENSER

Bases communales de TH des résidences principales pour 2020 x Taux communal TH 2017..	31 338 631	x	21,02	=	6 587 380
dont bases des rôles supplémentaires de TH de 2020 émis jusqu'au 15 novembre 2021.....	338 331				
+ Allocations compensatrices de TH versées à la commune en 2020 au titre des exonérations compensées.....					741 366
+ Produit annuel moyen des rôles supplémentaires de TH des résidences principales perçu par la commune de 2018 à 2020.....					29 791
= Ressources communales supprimées par la réforme.....					7 358 537 A

II - RESSOURCES DE COMPENSATION

Produit net de TFPB perçu par le département en 2020 sur la commune.....	5 792 890
+ Allocations compensatrices de TFPB versées au département en 2020 pour les exonérations compensées sur la commune.....	3 779
= Ressources départementales affectées à la commune par la réforme.....	5 796 669 B

III - TAXE FONCIÈRE SUR LES PROPRIÉTÉS BÂTIES APRÈS RÉFORME

Produits nets de TFPB perçus en 2020 par la commune et le département sur la commune..	9 749 789	+	5 792 890	=	15 542 679 C
--	-----------	---	-----------	---	---------------------

IV - SUR-OU SOUS-COMPENSATION (AVANT APPLICATION DU COEFFICIENT CORRECTEUR) ET CALCUL DU COEFFICIENT CORRECTEUR

Différence entre les ressources à compenser et celles transférées du département...	7 358 537 A	-	5 796 669 B	=	1 561 868 D
différence de ressources	1 561 868 D	=	1 +		
TFPB « après réforme »	15 542 679 C				

Si **D** > 0 et **E** > 1, la commune est sous-compensée
 Si **D** < 0 et **E** < 1, la commune est sur-compensée.
 Le coefficient correcteur ne s'applique pas aux communes sur-compensées avec une différence inférieure en valeur absolue à 10 000 €.

Envoyé en préfecture le 19/04/2022

Reçu en préfecture le 19/04/2022

Affiché le



ID : 033-213302433-20220412-DELIB_22_04_058-DE

SÉANCE DU 12 AVRIL 2022

22-04-058

Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal : 35

Date de convocation : 5 avril 2022

L'an deux mille vingt deux, le douze avril à 19 H 00, le conseil municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Sandy CHAUVEAU, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Denis SIRDEY, Adjoint, Marie-Sophie BERNADEAU, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Julie DUMONT, Adjointe, Gabi HÖPER, Conseillère municipale déléguée, Laurent KERMABON, Conseiller municipal délégué, Marie-Noëlle LAVIE, Conseillère municipale déléguée, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Jean-François LE STRAT, Conseiller municipal délégué, Michel GALAND, Conseiller municipal délégué, Karine BERRUEL, Conseillère municipale déléguée, Bilal HALHOUL, Conseiller municipal délégué, Sabine AGGOUN, Conseillère municipale déléguée, Bénédicte GUICHON, Conseillère municipale déléguée, Antoine LE NY, Conseiller municipal délégué, Marie-Antoinette DALLAIS, Conseillère municipale, Gonzague MALHERBE, Conseiller municipal, Christophe GIGOT, Conseiller municipal, Laurence GARREAU, Conseillère municipale déléguée, Emmanuelle MERIT, Conseillère municipale

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Christophe-Luc ROBIN pouvoir à Bilal HALHOUL, Baptiste ROUSSEAU pouvoir à Laurence ROUEDE, Esther SCHREIBER pouvoir à Sandy CHAUVEAU, Daniel BEAUFILS pouvoir à Jean-Louis ARCARAZ, Juliette HEURTEBIS pouvoir à Agnès SEJOURNET, Edwige NOMDEDEU pouvoir à Emmanuelle MERIT, Christophe DARDENNE pouvoir à Emmanuelle MERIT, Pierre PRUNIS pouvoir à Jean-Philippe LE GAL

Monsieur Antoine LE NY a été nommé secrétaire de séance

FINANCES

VOTE DES TAUX DE FISCALITÉ DIRECTE LOCALE AU TITRE DE L'ANNÉE 2022

Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1^{er} avril 2020 modifiée visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19 et notamment ses articles 6 et 11,

Vu la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire et notamment son article 10,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi de finances 2022 n°2021-1900 en date du 30 décembre 2021,

Vu la loi n°80-10 du 10 janvier 1980 portant aménagement de la fiscalité directe locale,

Vu le Code général des impôts et notamment ses articles 1636 B sexies et 1636 B septies,

Vu l'état 1259 FDL 2022, portant notification des bases prévisionnelles et des allocations compensatrices revenant à La ville de Libourne,

Vu l'avis de la commission des finances en date du 6 avril 2022,

Après en avoir délibéré,

Par **29** voix pour, **6** voix contre (Marie-Antoinette DALLAIS, Gonzague MALHERBE, Christophe GIGOT, Edwige NOMDEDEU pouvoir à Emmanuelle MERIT, Christophe DARDENNE pouvoir à Emmanuelle MERIT, Emmanuelle MERIT)

Le Conseil Municipal :

- vote les taux de fiscalité directe locale pour 2022 tels que suivent :

- taxe sur le foncier bâti : 51,15 %
- taxe sur le foncier non bâti : 49,17 %

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le
Fait à Libourne

19 avril 2022

Le Maire,
Philippe BUISSON



Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Maire
de la Ville de Libourne

SÉANCE DU 12 AVRIL 2022

22-04-059

Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal : 35

Date de convocation : 5 avril 2022

L'an deux mille vingt deux, le douze avril à 19 H 00, le conseil municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Sandy CHAUVEAU, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Denis SIRDEY, Adjoint, Marie-Sophie BERNADEAU, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Julie DUMONT, Adjointe, Gabi HÖPER, Conseillère municipale déléguée, Laurent KERMABON, Conseiller municipal délégué, Marie-Noëlle LAVIE, Conseillère municipale déléguée, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Jean-François LE STRAT, Conseiller municipal délégué, Michel GALAND, Conseiller municipal délégué, Karine BERRUEL, Conseillère municipale déléguée, Bilal HALHOUL, Conseiller municipal délégué, Sabine AGGOUN, Conseillère municipale déléguée, Bénédicte GUICHON, Conseillère municipale déléguée, Antoine LE NY, Conseiller municipal délégué, Marie-Antoinette DALLAIS, Conseillère municipale, Gonzague MALHERBE, Conseiller municipal, Christophe GIGOT, Conseiller municipal, Laurence GARREAU, Conseillère municipale déléguée, Emmanuelle MERIT, Conseillère municipale

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Christophe-Luc ROBIN pouvoir à Bilal HALHOUL, Baptiste ROUSSEAU pouvoir à Laurence ROUEDE, Esther SCHREIBER pouvoir à Sandy CHAUVEAU, Daniel BEAUFILS pouvoir à Jean-Louis ARCARAZ, Juliette HEURTEBIS pouvoir à Agnès SEJOURNET, Edwige NOMDEDEU pouvoir à Emmanuelle MERIT, Christophe DARDENNE pouvoir à Emmanuelle MERIT, Pierre PRUNIS pouvoir à Jean-Philippe LE GAL

Monsieur Antoine LE NY a été nommé secrétaire de séance

FINANCES

CRÉATION DES TARIFS DE LA SAISON CULTURELLE 2022/2023 DU THÉÂTRE LE LIBURNIA

Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1^{er} avril 2020 modifiée visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19 et notamment ses articles 6 et 11,

Vu la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire et notamment son article 10,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant la programmation culturelle du théâtre le Liburnia pour la saison 2022/2023 et les ateliers de pratiques artistiques,

Considérant la volonté politique de permettre, au plus grand nombre, l'accès aux spectacles du Liburnia, en offrant un plus large choix de spectacles et des tarifs plus attractifs,

Considérant que les formules d'abonnement sont plus flexibles, moins coûteuse et doivent permettre la fidélisation du public,

Après en avoir délibéré,
Et à l'unanimité (**35** conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Municipal crée les tarifs suivants :

1 - Saison Théâtrale

- Tarif d'un spectacle : 24€
- Tarif spécial* : 19€
- Tarif réduit* : 12€
- Tarif mini* : 6€
- Tarif Jeune Public : 4€ réservé au -12 ans et 6€ pour les adultes ou +12 ans

Tarifs Formule d'Abonnement à partir de 3 spectacles :

- Tarif d'un spectacle : 18€
- Tarif spécial : 15€
- Tarif réduit : 9€
- Tarif mini : 6€
- Forfait « Envie de tout » : 15€/spectacle
- Forfait Tribu pour les spectacles ciblés comme tel, 30€ pour 3 personnes dont au moins un enfant de -15 ans et 6€ la place supplémentaire
- Tarif Ecoles maternelles et élémentaires : 4€ (1 accompagnant gratuit pour 10 élèves)
- Tarif unique 5€ Formes exceptionnelles (en extérieur ou autres) /Plateau des Ecoles de danse lors de la semaine de la danse
- Tarifs Collèges et Lycées 6€ (1 accompagnant gratuit pour 10 élèves) pour les représentations scolaires et 9€ pour les Tous publics
- Pass Lycéen : 15€ ouvre droit à 3 spectacles en séance scolaire ou non

2 - Ateliers artistiques :

Tarifs Ateliers de Pratiques Artistiques Normal/Réduit :

	Tarif normal	Tarif Réduit
Atelier 2 heures	10 €	5 €
Atelier 3 heures	15 €	10€

Tarifs Stages Théâtre ou autres :

	Tarif normal
Atelier sur un WE environ 10 h	50 €
Atelier sur une semaine environ 20 h	90 €

**Tarif Spécial : ce tarif s'applique aux personnes appartenant à un groupe de 10 personnes, les CE, les titulaires de la carte de l'Amicale du personnel*

**Tarif Réduit : Ce tarif s'applique aux personnes de -18 ans, aux étudiants, aux demandeurs d'emploi, aux familles nombreuses, aux séniors à partir de 62 ans, aux structures d'enseignements artistiques municipales sous présentation d'un justificatif, aux groupes captifs tels que des associations ou structures avec gratuité pour deux accompagnants au maximum*

**Tarif mini : ce tarif s'applique au - de 12 ans et aux bénéficiaires de minimas sociaux*

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le
Fait à Libourne

19 avril 2022

Le Maire,
Philippe BUISSON



Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Maire
de la Ville de Libourne

SÉANCE DU 12 AVRIL 2022

22-04-060

Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal : 35

Date de convocation : 5 avril 2022

L'an deux mille vingt deux, le douze avril à 19 H 00, le conseil municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Sandy CHAUVÉAU, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Denis SIRDEY, Adjoint, Marie-Sophie BERNADEAU, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Julie DUMONT, Adjointe, Gabi HÖPER, Conseillère municipale déléguée, Laurent KERMABON, Conseiller municipal délégué, Marie-Noëlle LAVIE, Conseillère municipale déléguée, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Jean-François LE STRAT, Conseiller municipal délégué, Michel GALAND, Conseiller municipal délégué, Karine BERRUEL, Conseillère municipale déléguée, Bilal HALHOUL, Conseiller municipal délégué, Sabine AGGOUN, Conseillère municipale déléguée, Bénédicte GUICHON, Conseillère municipale déléguée, Antoine LE NY, Conseiller municipal délégué, Marie-Antoinette DALLAIS, Conseillère municipale, Gonzague MALHERBE, Conseiller municipal, Christophe GIGOT, Conseiller municipal, Laurence GARREAU, Conseillère municipale déléguée, Emmanuelle MERIT, Conseillère municipale

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Christophe-Luc ROBIN pouvoir à Bilal HALHOUL, Baptiste ROUSSEAU pouvoir à Laurence ROUEDE, Esther SCHREIBER pouvoir à Sandy CHAUVÉAU, Daniel BEAUFILS pouvoir à Jean-Louis ARCARAZ, Juliette HEURTEBIS pouvoir à Agnès SEJOURNET, Edwige NOMDEDEU pouvoir à Emmanuelle MERIT, Christophe DARDENNE pouvoir à Emmanuelle MERIT, Pierre PRUNIS pouvoir à Jean-Philippe LE GAL

Monsieur Antoine LE NY a été nommé secrétaire de séance

FINANCES

CRÉATION DU TARIF DE LOCATION D'UN ESPACE DE STOCKAGE DESTINÉ AUX DÉCORS OU ÉQUIPEMENTS CINÉMATOGRAPHIQUES ET/OU ARTISTIQUES

Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1^{er} avril 2020 modifiée visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19 et notamment ses articles 6 et 11,

Vu la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire et notamment son article 10,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°19-04-108 en date du 8 avril 2019 portant sur la création de tarifs pour les tournages de films,

Considérant la demande d'un espace de stockage destiné aux décors et aux équipements de la part d'équipes de production pour le tournage de films,

Considérant la vacance d'un espace sous alarme à l'ESOG d'une superficie de 119 m2,

Vu l'avis de la commission des finances en date du 6 avril 2022,

Envoyé en préfecture le 19/04/2022
Reçu en préfecture le 19/04/2022
Affiché le 
ID : 033-213302433-20220412-DELIB_22_04_060-DE

Après en avoir délibéré,
Et à l'unanimité (**35** conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Municipal :

- crée un tarif de location d'un espace de stockage de décors ou d'équipements cinématographiques et ou artistiques à hauteur de 14 € le m2 mensuel

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le Fait à Libourne

19 avril 2022

Le Maire,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Maire
de la Ville de Libourne



SÉANCE DU 12 AVRIL 2022

22-04-061

Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal : 35

Date de convocation : 5 avril 2022

L'an deux mille vingt deux, le douze avril à 19 H 00, le conseil municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Sandy CHAUVEAU, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Denis SIRDEY, Adjoint, Marie-Sophie BERNADEAU, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Julie DUMONT, Adjointe, Gabi HÖPER, Conseillère municipale déléguée, Laurent KERMABON, Conseiller municipal délégué, Marie-Noëlle LAVIE, Conseillère municipale déléguée, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Jean-François LE STRAT, Conseiller municipal délégué, Michel GALAND, Conseiller municipal délégué, Karine BERRUEL, Conseillère municipale déléguée, Bilal HALHOUL, Conseiller municipal délégué, Sabine AGGOUN, Conseillère municipale déléguée, Bénédicte GUICHON, Conseillère municipale déléguée, Antoine LE NY, Conseiller municipal délégué, Marie-Antoinette DALLAIS, Conseillère municipale, Gonzague MALHERBE, Conseiller municipal, Christophe GIGOT, Conseiller municipal, Laurence GARREAU, Conseillère municipale déléguée, Emmanuelle MERIT, Conseillère municipale

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Christophe-Luc ROBIN pouvoir à Bilal HALHOUL, Baptiste ROUSSEAU pouvoir à Laurence ROUEDE, Esther SCHREIBER pouvoir à Sandy CHAUVEAU, Daniel BEAUFILS pouvoir à Jean-Louis ARCARAZ, Juliette HEURTEBIS pouvoir à Agnès SEJOURNET, Edwige NOMDEDEU pouvoir à Emmanuelle MERIT, Christophe DARDENNE pouvoir à Emmanuelle MERIT, Pierre PRUNIS pouvoir à Jean-Philippe LE GAL

Monsieur Antoine LE NY a été nommé secrétaire de séance

FINANCES

REMBOURSEMENT DE FRAIS DE FOURRIÈRE

Vu l'ordonnance n° 2020-391 du 1^{er} avril 2020 modifiée visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19 et notamment ses articles 6 et 11,

Vu la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire et notamment son article 10,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant que la ville de Libourne a été saisie d'une demande de remise gracieuse suite à l'enlèvement d'un véhicule le 16 janvier 2022 stationné au 31 rue Jules Ferry, pour stationnement gênant l'installation du marché de plein air,

Considérant que la requérante ignorait la tenue du marché dominical car, elle venait rendre visite à sa fille domiciliée à Libourne,

Considérant qu'elle reconnaît avoir vu un panneau d'interdiction mais qu'elle ne pensait pas qu'il s'appliquait à toute la rue,

Vu l'avis de la commission des finances en date du 6 avril 2022,

Envoyé en préfecture le 19/04/2022
Reçu en préfecture le 19/04/2022
Affiché le 
ID : 033-213302433-20220412-DELIB_22_04_061-DE

Après en avoir délibéré,
Et à l'unanimité (**35** conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Municipal :

- autorise le remboursement des frais de fourrière qui s'élèvent à 127,69€
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les actes afférents

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le
Fait à Libourne
19 avril 2022 —
Le Maire,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Maire
de la Ville de Libourne


SÉANCE DU 12 AVRIL 2022

22-04-062

Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal : 35

Date de convocation : 5 avril 2022

L'an deux mille vingt deux, le douze avril à 19 H 00, le conseil municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Sandy CHAUVEAU, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Denis SIRDEY, Adjoint, Marie-Sophie BERNADEAU, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Julie DUMONT, Adjointe, Gabi HÖPER, Conseillère municipale déléguée, Laurent KERMABON, Conseiller municipal délégué, Marie-Noëlle LAVIE, Conseillère municipale déléguée, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Jean-François LE STRAT, Conseiller municipal délégué, Michel GALAND, Conseiller municipal délégué, Karine BERRUEL, Conseillère municipale déléguée, Bilal HALHOUL, Conseiller municipal délégué, Sabine AGGOUN, Conseillère municipale déléguée, Bénédicte GUICHON, Conseillère municipale déléguée, Antoine LE NY, Conseiller municipal délégué, Marie-Antoinette DALLAIS, Conseillère municipale, Gonzague MALHERBE, Conseiller municipal, Christophe GIGOT, Conseiller municipal, Laurence GARREAU, Conseillère municipale déléguée, Emmanuelle MERIT, Conseillère municipale

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Christophe-Luc ROBIN pouvoir à Bilal HALHOUL, Baptiste ROUSSEAU pouvoir à Laurence ROUEDE, Esther SCHREIBER pouvoir à Sandy CHAUVEAU, Daniel BEAUFILS pouvoir à Jean-Louis ARCARAZ, Juliette HEURTEBIS pouvoir à Agnès SEJOURNET, Edwige NOMDEDEU pouvoir à Emmanuelle MERIT, Christophe DARDENNE pouvoir à Emmanuelle MERIT, Pierre PRUNIS pouvoir à Jean-Philippe LE GAL

Monsieur Antoine LE NY a été nommé secrétaire de séance

FINANCES

STATIONNEMENT : RÉSILIATION D'UN ABONNEMENT ANNUEL LIBOURNAIS

Vu l'ordonnance n° 2020-391 du 1^{er} avril 2020 modifiée visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19 et notamment ses articles 6 et 11,

Vu la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire et notamment son article 10,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant que les requérants ont acheté le 1^{er} octobre 2021 l'abonnement annuel Libournaise n°3665 avec règlement par prélèvement bancaire mensuel de 12,50 € allant jusqu'au 1^{er} octobre 2022,

Considérant que les requérants n'ont plus l'utilité de leur abonnement du fait qu'ils ont restitué les véhicules à un concessionnaire automobile,

Considérant qu'il y a lieu d'annuler les cinq prélèvements restants pour un montant qui s'élève à 62,50 €,

Envoyé en préfecture le 19/04/2022
Reçu en préfecture le 19/04/2022
Affiché le
ID : 033-213302433-20220412-DELIB_22_04_062-DE

Vu l'avis de la commission des finances en date du 6 avril 2022,

Après en avoir délibéré,
Et à l'unanimité (35 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Municipal :

- autorise l'annulation des prélèvements restants
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les actes afférents

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le
Fait à Libourne
19 avril 2022
Le Maire,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Maire
de la Ville de Libourne

